

Décision

Générale

colonial

## Décision n° n°1 Congés. Passages, Permission.

n°1

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

2 janvier 1931

Numéro JO

n° 410 du 31/01/1931

Date du numéro

31 janvier 1931

### TEXTE INTÉGRAL

2 janvier 1931, un congé de deux mois pour affaires personnelles donnant droit à la demi-solde de présence dérogée de tous accessoires est accordé au planton Ahmed Hassan, du Service de l'enregistrement, des domaines et du timbre, pour compter du 1<sup>er</sup> janvier 1931. 4 janvier 1931, un congé de deux mois dont quinze jours avec solde entière, quinze Jours avec demi-solde et un mois sans solde, valable au 1<sup>er</sup> janvier au 28 février 1931 inclus, est accordé au garde méhariste Abdallah Abskan, mile 56. Un congé de un mois, dont quinze jours avec solde entière et quinze jours demi-solde, valable du 1<sup>er</sup> au 31 janvier 1931 inclus, est accordé au garde méhariste Ahmed Moussa, mile 39. 17 janvier 1931, un congé administratif de six mois à passer en France est accordé à M. FerranGo (Léo), greffier près le Tribunal supérieur d'appel, qui est accompagné de sa femme et ses deux enfants, âgés de 17 et 13 ans 17 janvier 1931, un passage de retour, en deuxième classe, pour la France, est accordé à M. Lanfranchi, ex-adjoint des Services civils de la Côte française des Somalis 19 janvier 1921, un congé de repos de deux mois avec solde est accordé au caporel de la garde indigène Daher Liban, n° mile 804, pour compter du 7 janvier 1931 20 janvier 1931, un congé de convalescence de deux mois, à solde de présence dérogée de tous ses accessoires, est accordé à l'agent indigène de 6<sup>e</sup> classe Abdi Ali, pour compter du 15 janvier 1931.